



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 7 octobre 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2,  
9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzac MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeu : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GIRDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

**Mandataires :** M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), JY. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

**Délibération n°2010/001196**

**Rapport n°7.2 - Subventions pour la réalisation de logements publics - PRU de Clairs Soleils**

**Subventions pour la réalisation de logements publics -  
PRU de Clairs Soleils**

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**  
**Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 AP/CP « PLH »	Montant de l'AP : 5 250 100,00 € Montant du CP 2010 : 944 080,00 € Montant de l'opération : 98 365,65 €

**Résumé :**

Dans le cadre de la fiche action n°5 « Soutien aux opérations de logements publics » du Programme Local de l'Habitat actualisé, le Grand Besançon participe à l'équilibre des opérations de logements locatifs publics situées notamment dans les quartiers de Planoise et Clairs Soleils. A travers la fiche-action n°2 « Promotion du développement durable » et la nouvelle convention de partenariat signée le 26 juin 2009 entre l'association Qualitel, la société Cerqual et le Grand Besançon, la Communauté d'Agglomération souhaite contribuer à la maîtrise des coûts énergétiques en matière d'habitat. Il est proposé l'attribution à Grand Besançon Habitat d'une participation financière globale de 98 365,65 € pour la construction de 47 logements dans le cadre du PRU de Clairs Soleils.

**Demandeur : Grand Besançon Habitat**

**Objet :** Demande de subvention pour une opération de construction de 3 bâtiments collectifs de 47 logements locatifs au total, visant l'obtention de la certification Qualitel, avec un niveau de performance énergétique Bâtiment Basse Consommation (BBC), c'est-à-dire une consommation maximum d'énergie primaire (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire) inférieure à 60 kWh/m<sup>2</sup>/an pour des opérations neuves en Franche Comté.

Ces logements situés Rue de Chalezeule, en limite Nord de la future place publique, à Besançon en élévation au-dessus du socle constitué par une crèche et des commerces en rez-de-chaussée, se répartissent de la manière suivante : 43 logements de type PLUS CD et 4 logements de type PLA I.

**Nature de l'opération :** Offre nouvelle de logements en compensation des démolitions prévues dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Clairs Soleils.

**Subventions :** Il est proposé :

- l'octroi d'une subvention d'équilibre de 86 915,00 € (soit 1 525 € par logement PLUS et 5 335 € par logement PLA I),
  - la prise en charge des frais de certification Qualitel, avec un niveau de performance BBC, correspondant à 11 450,65 € (TTC - TVA 5, 5 %),
- soit une participation globale d'un montant de 98 365,65 €.

**Mmes HINCELIN et MENETRIER, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions à Grand Besançon Habitat pour un montant total de 98 365,65 €, pour la construction de 47 logements dans le cadre du PRU de Clairs Soleils.**

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 112  
Contre : 0  
Abstention : 0



REGU 12.01.2010

Pour extrait conforme.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU



**OPERATION DE CONSTRUCTION DE  
47 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS  
DE TYPE PLUS CD ET PLA I,  
RUE DE CHALEZEULE (PLACE NORD) A BESANÇON**

**DEMANDEUR****GRAND BESANÇON HABITAT****NATURE DE LA DEMANDE**

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 47 logements publics collectifs conventionnés (43 logements de type PLUS CD et 4 logements de type PLA I) répartis en 3 bâtiments de niveau R+4+attique (de 12, 22 et 13 logements) en élévation au dessus du socle constitué par une crèche et des commerces au rez-de-chaussée (maître d'ouvrage : SEDD).

Ces logements, d'une surface utile total de 3 436 m<sup>2</sup>, sont situés Rue de Chalezeule à Besançon, en limite nord de la future place publique.

Opération réalisée dans le cadre des démolitions / reconstructions prévues dans le programme de Rénovation Urbaine de Clairs Soleils à Besançon.

Typologie des logements PLUS CD : 19 T2, 14 T3, 8 T4 et 2 T5

Typologie des logements PLA I : 1 T2, 1 T3 et 2 T4

**REGLEMENT CAGB DE REFERENCE**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH »

**CONDITION D'ATTRIBUTION**

Fiche action du Programme Local de l'Habitat actualisé n°5 « Le soutien aux opérations de logements publics » et n°2 « La promotion du développement durable ».

**PLAN DE FINANCEMENT**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 6 175 264,00 €**

Plan de Financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ANRU (PLUS CD / PLA I)	1 049 786,00 €	17,00 %
<b>Subvention CAGB - Habitat (PLUS CD / PLA I)</b>	<b>86 915,00 €</b>	<b>1,41 %</b>
<b>Subvention CAGB - Habitat (Certification Cerqual)</b>	<b>11 450,65 €</b>	<b>0,19 %</b>
Subvention ADEME / Région (ECS Solaire)	44 400,00 €	0,72 %
Subvention Ville de Besançon (ECS Solaire)	18 800,00 €	0,30 %
Subvention ADEME / Région (Appel à projet BBC)	71 000,00 €	1,15 %
Subvention GDF	11 242,00 €	0,18 %
Quote part Démolition réaffectée à la reconstruction	36 541,00 €	0,59 %
Prêt CDC PLUS Foncier, Energie Performance BBC PLUS, PLA I Foncier, Energie Performance BBC PLA I	4 427 074,00 €	71,69 %
Fonds propres	418 055,35 €	6,77 %
<b>Total TTC</b>	<b>6 175 264,00€</b>	<b>100,00%</b>

## OBSERVATIONS

Coûts (TTC, TVA 5.5%) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- Prix de revient : 1 797,22 €/m<sup>2</sup>
- Charges foncières : 128,60 €/m<sup>2</sup>
- Travaux : 1 485,45 €/m<sup>2</sup>
- Honoraires : 183,17 €/m<sup>2</sup>

L'opération vise l'obtention du label Qualitel, avec un niveau Bâtiment Basse Consommation grâce à l'installation d'isolation par l'extérieur renforcée, de menuiseries PVC avec vitrages peu émissifs, de chaudières gaz à condensation en chauffage collectif (la chaufferie collective dessert, en compteur séparé, les logements et la crèche pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire d'appoint) et de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.

Autorisation de commencer les travaux signée le 06 novembre 2009.